



Le présent registre destiné aux Actes de Décès, dans la commune d. *Henneveux* arrondissement de Boulogne, pour l'année mil neuf cent douze, lequel contient *quatre* feuillets, a été coté par premier et dernier, et paraphé sur chaque feuillet, par nous, Président du Tribunal de première instance, conformément à l'article 41 du Code Civil.

Fait à Boulogne, au Palais de Justice, le *septième* mil neuf cent onze.

M^{re} Lecoutre Hélène
veuve Marie
2 ans.

Le dix-septième jour du mois de *Février* à quatre heures du *soir* le *bour* maire et pardevant nous *Amable* Chizat adjoint remplissant en l'absence de *M. le* Maire et par délégation spéciale les fonctions d'officier de l'état civil de la commune d'*Henneveux* canton de *Desvres*, arrondissement de *Boulogne*, département du *Pas-de-Calais* ont comparu *Joseph* Langage cultivateur âgé de *quarante* trois ans et *Luigi* Guilbert âgé de *vingt-huit* ans cultivateurs tous deux domiciliés à *Henneveux* lesquels nous ont déclaré que *Hélène* veuve *Marie* Lecoutre âgée de deux ans domiciliée à *Henneveux* fille de *deux* *Alphonse* *Pierre* Louis et de *Bonnie* *Marie* Desirée *Julienne* tous deux domiciliés à *Henneveux* est décédée en la demeure de ses parents ce jour d'hui à une heure du *soir* et dont nous nous sommes assuré la dite déclaration faite par les sieurs *Langage* et *Guilbert* ci-dessus dénommés tous deux présents de la défunte et ont les comparants signé avec nous le présent acte après lecture.

Langage & Lecoutre
Guilbert
Chizat

M^{re} Legrand
Mort. n°

Le dix-septième jour du mois de *Avril* à cinq heures du *soir* pardevant nous *Luigi* *Guilbert* *Marie*